



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 novembre 2020 à 19 heures

L'an 2020, le 26 novembre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire en visioconférence sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 19 novembre 2020.

PRESENTS : Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Cécile DEBORD, Eric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL, Pascale VIEIRA.

EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR : Virginie LYS donne pouvoir à Christophe VIAL.

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

1/ Modalités de vote du Conseil municipal à distance:

En début de séance, Monsieur le maire rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, le conseil municipal a été organisé en visioconférence via l'application zoom et que ce dernier est retransmis en direct de la mairie sur la chaîne you tube (lien accessible sur le site internet communal).

Monsieur le maire précise également les modalités de vote du procès-verbal du Conseil municipal précédent et des délibérations de ce jour. Le vote se fera au scrutin public et celui ou celle, qui souhaite s'abstenir ou voter contre, devra se manifester.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les modalités du vote.

Monsieur le maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité après une demande de rectification de la part d'Annie THIBAUT au point 14 dans questions diverses, ce n'est pas Régine BRUGUIERE mais Annie THIBAUT qui rappelle au Conseil municipal la balade organisée par la mairie « Sur les traces de Francine et du Marcel »



2/ Point sur le contexte sanitaire et le niveau vigipirate « urgence attentat »

➤ Contexte sanitaire

- Au groupe scolaire et muti-accueil

Le nouveau protocole sanitaire renforcé, souhaité par le gouvernement a été mis en place à compter du 02 novembre : il intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020 :

- port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans sauf pour les activités qui sont incompatibles,
 - échelonnement des arrivées, départs, temps de récréation, cantine, sieste périscolaire, Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) pour limiter le brassage des élèves,
 - 3 entrées à l'école maternelle pour éviter tout regroupement de parents,
 - élaboration de plans de continuité de services,
- tout en maintenant les mesures précédentes mises en place (lavage des mains 8 fois par jour, désinfection, nettoyage très fréquent des locaux, jeux extérieurs, objets divers respect des gestes barrières...).

Régine BRUGUIERE tient à remercier au nom de la municipalité l'implication des parents d'élèves, des enseignants et du personnel communal qui ont une responsabilité dans le bon déroulement de cette rentrée de Toussaint.

- Réouverture des terrains extérieurs du complexe sportif et de tennis

Nathalie BONNIN rappelle qu'à partir de samedi 28 novembre les terrains extérieurs du complexe sportif et de tennis seront ouverts à nouveau. Les sports extérieurs pour les mineurs peuvent reprendre sous couvert de répondre aux protocoles qui seront demandés.

➤ Vigipirate « urgence attentat »

La France est au niveau maximum du plan vigipirate depuis le 29 octobre sur tout son territoire national. Il consiste à sécuriser les bâtiments publics, en particulier les établissements scolaires.

La mairie a donc décidé de fermer à la circulation la rue Jean Anglade afin d'éviter tout stationnement de véhicules. Seules les livraisons sont autorisées.

Eric HAYMA remercie les agents de la commune pour leur travail, le Conseil municipal se joint à ces remerciements.

3/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus depuis le 1^{er} mars 2020 (article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)). Il est établi dans les six mois après l'installation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la commune.



4/ Lancement du marché à procédure adaptée de la Maison Des Associations (MDA)

A propos du projet de la réfection de la toiture et de la pose des panneaux photovoltaïques de la Maison des Associations, dont le coût est estimé à 363 268 € HT, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à lancer la procédure adaptée et à signer le marché et ses avenants.

5/ Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Dans le cadre du projet ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à solliciter l'État au titre de la DSIL 2020 sur la transition énergétique inscrit dans le plan de relance de l'État.

6/ Candidature pour la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la candidature de Saint-Genès-Champanelle à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) organisé par l'ADEME et la Banque des Territoires pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique des bâtiments communaux.

7/ Convention avec Clermont Auvergne Métropole pour la mise à disposition du progiciel dédié à la fiscalité locale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Métropole et Saint-Genès-Champanelle pour la mise à disposition gratuite du progiciel d'Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse de la fiscalité (OFEAWeb).

8/ Convention avec le comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise (AC) relative aux transports des scolaires pour l'apprentissage obligatoire de la natation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention avec le comité syndical du SMTC-AC pour le transport gratuit des élèves à l'activité natation pour la période 2020-2023.

9/ Refuge de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sur la zone humide du bourg de Saint Genès Champanelle et les parcelles attenantes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (Stéphane MANEVAL ne prend pas part au vote) autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la LPO pour la création d'un refuge et désigne Cécile BIRARD comme responsable du projet.

La mise en place de ce refuge est financée dans le cadre de l'Atlas Biodiversité de la métropole Clermontoise (C'Biodiv) pour une période de 3 ans. Restent à la charge de la municipalité pour un montant total de 325 €, l'inscription au réseau Refuge ainsi que la confection du panneau signalétique.



10/ Demande d'attribution d'aides de financement dans le cadre du plan France relance

En ce qui concerne le projet d'alimentation territorial et durable qui sera prochainement initié par la commune, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à faire la demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du plan relance 2020 à hauteur de 80% des dépenses du projet, soit 5 600 €.

11/ Garantie d'emprunt à Auvergne Habitat

Dans le cadre de la construction par Auvergne Habitat de 6 logements au lotissement « les Horts » à Fontfreyde, le Conseil municipal accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 25 % de l'emprunt de 749 466 € envisagé dans cette opération.

12/ Créations et modifications de postes

- Modification de deux postes d'agents techniques au Groupe scolaire de 35h et 27h en deux postes de 31h chacun, ce qui permet aux deux agents de prétendre à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CRNAEL),
- Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe au multi-accueil suite à la réussite d'un concours.

13/ Modification d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Cantonal de l'Artière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Nadine MARTIN-CHOUCAT comme déléguée au SSIAD Cantonal de l'Artière, à la place d'Annie THIBAULT.

14/ Tarifs de la publicité dans le bulletin municipal

Après en avoir délibéré, les tarifs des nouveaux encarts publicitaires du bulletin municipal ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal. Ils ont été définis selon la taille et la périodicité de leur parution.

15/ Charte Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Une charte entre les ATSEM et les enseignants de l'école maternelle est en cours pour une meilleure prise en compte des besoins de chacun.

16/ Autorisation de demande de remboursement d'une facture auprès d'un tiers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation de procéder au remboursement par le Groupe La poste d'une facture de PGDIS (entreprise de fournitures) d'un montant de 341,40 € correspondant à l'achat d'un chevalet trottoir et d'un poteau sangle.

17/ Affaires foncières

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à Maëlys DELORME la parcelle BO66 située à Saint Genès, après une offre de 37 500 €, proposition supérieure au prix minimal de 37 350 € fixé par le Conseil municipal sur cette parcelle.



18/ Informations du Conseil municipal

- Dans le cadre des délégations du Conseil municipal au maire, celui-ci informe le Conseil :

- dans le cadre des travaux de la réfection de la toiture de l'église de Nadaillat initialement prévus à 31 207,70 € HT, un avenant de 3 546,80 € HT à l'entreprise RDL BEAUDONNAT, nécessaire pour la remise en place des gouttières, suite au désamiantage de la toiture.

- un autre concernant le bail de l'université Clermont-Auvergne sur une parcelle communale de 30 m² suite au changement de nom du bailleur,

- Informations au Conseil municipal suite aux délégations du maire, du prix de fermage du loyer du syndicat de l'estive de Beaune et de Monsieur Xavier BONJEAN ainsi que du loyer annuel de l'entreprise Michel terrassement.

19/ Questions diverses

- Remerciements de la Maison de l'Europe en Auvergne pour la subvention accordée par la commune pour l'année 2020,
- Remerciements des familles IMBAUD et BISSERIEIX, suite aux condoléances adressées par la municipalité
- Le projet de Bouygues pour l'installation d'une antenne relais à Thèdes est modifié. L'antenne sera implantée à l'intérieur du circuit de Charade évitant ainsi la proximité des habitations et il ne s'agira plus d'un site multi-opérateurs, seuls Bouygues et SFR sont concernés. Le rapport de simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques pour l'antenne relais à Thèdes est consultable prochainement sur le site internet de la mairie.
- Monsieur le maire a refusé la déclaration préalable de Free pour l'installation d'une antenne relais à Berzet. Aucun recours de Free n'a été fait pour l'instant.

Un article sur ce sujet sera diffusé dans le prochain bulletin municipal, à paraître début décembre.

La séance est levée à 20h20